# COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2026

**L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de septembre à 19h30, le Conseil municipal de la COMMUNE de TORCIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire en salle de conseil, sous la présidence de Mme Estelle BARBARIN (Maire).**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026**

**Nombre de Conseillers :**

**. En exercice : 15**

**. Présents : 12**

**. Votants : 15**

**Présents :** Mme BARBARIN Estelle (Maire), M. VALERIOTI Giacomo (1er adjoint), M. TAVERNIER François (3ème adjoint), Mme PACCALLET Emilie, M. PACCALLET Guy, Mme PERDIX Audrey, Mme VINCENDET Aïda, Mme MELOTTO Monique, M. COUPRIE Patrick, M. VALERIOTI Amaury, Mme DUPONT-PATANT Sylvie, Mme THEVENET Gwenaëlle

**Absents excusés :** M. BONFA Maxence, Mme GRAND Mariane (2nd adjoint), M. PASSOT Marc-Antoine

**Pouvoirs :** Mme GRAND Mariane à M. VALERIOTI Giacomo ; M. PASSOT Marc-Antoine à Mme PACCALLET Emilie ; M. BONFA Maxence à Mme BARBARIN Estelle

**Secrétaire de séance** : Mme PERDIX Audrey

## I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 06 juillet 2026.

## II. DELIBERATIONS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la délibération intitulée *« Participation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les patrouilles de la brigade de gendarmerie d'Ambérieu-en-Bugey »* ne sera pas soumise au vote lors de cette séance. Certains éléments nécessaires à la parfaite compréhension du dossier étant encore manquants, ce point sera abordé dans le cadre des points divers, afin de recueillir l'accord de principe du conseil municipal. Une délibération sera proposée au vote lors d'une prochaine séance.

- **Remboursement : cadeau de départ d'Arnaud Saint-Sulpice – Directeur de l'école du Vieux Tilleul**

Madame le Maire ne prend pas part au vote et laisse la parole à M. VALERIOTI Giacomo, 1er adjoint.

Monsieur le 1er Adjoint informe le Conseil Municipal que, suite à l'annonce en juillet 2026 du départ du directeur de l'école, Monsieur Arnaud Saint-Sulpice, les enseignants souhaitaient lui offrir un cadeau afin de le remercier pour ses 17 années passées au sein de l'école de la commune. Elles ont, à cette occasion, sollicité la collectivité afin de savoir si celle-ci pouvait participer à ce cadeau.

Compte tenu du délai très court entre l'annonce de son départ et l'achat du cadeau, Madame le Maire a fait l'avance, au nom de la commune, des frais correspondants, pour un montant de 150 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter le remboursement de la somme de 150 € à Madame le Maire, correspondant aux frais engagés pour ce cadeau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement de la somme de 150 € à Madame le Maire, Estelle BARBARIN.

- **Admission en non-valeur**

Madame le Maire explique que suite à la réception d'une demande de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey, il faut admettre en non valeurs certaines côtes irrécouvrables pour une valeur totale de 38.70€.

Le conseil municipal, après avoir étudié la demande de la trésorerie et le tableau des propositions, et en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de mandater au compte 6541 les propositions en non valeurs du tableau pour une valeur totale de 38.70€ ; autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Admission en créances éteintes**

Madame le Maire explique que suite à la réception d'une demande de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey, il faut admettre en créances éteintes certaines côtes irrécouvrables pour une valeur totale de 7 424.72€.

Le conseil municipal, après avoir étudié la demande de la trésorerie et le tableau des propositions, et en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de mandater au compte 6542 les propositions en créances éteintes du tableau pour une valeur totale de 7 424.72€ ; autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Aménagement forêt communale de Torcieu – Période 2026-2045**

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code Forestier. Madame le Maire expose les grandes lignes de ce projet qui comprend : un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt, et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Il est précisé que la forêt est concernée par l'APPB protection des oiseaux rupestres et que la gestion préconisée applique les précautions édictées par la DDT (comme le respect des calendriers en cas de présence avérée, …).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé, demande aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Nature 2000.

- **Convention de co-maîtrise d'ouvrage - EPF**

Madame le Maire explique que pour procéder à la déconstruction des tènements situés 22, 26 et 30 Chemin des Vêpres, il convient d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec EPF (Etablissement Public Foncier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage présentée ; charge Mme le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place et au bon déroulement de cette convention de co-maîtrise d'ouvrage ; autorise Mme le Maire à signer tous actes et avenants qui pourraient s'avérer nécessaires à l'avancement du projet de déconstruction.

- **Achats terrains – Source de Dorvan**

Madame le Maire explique que pour l'accès au captage d'eau potable situé au Hameau de Dorvan, il faut que la municipalité se porte acquéreur des parcelles C 2005 (169m$^2$), C 2007 (185m$^2$), C 2009 (209m$^2$) et C 2010 (28m$^2$) appartenant à M. CRUZ Sébastien. En collaboration avec le SERA et le cabinet de géomètre PRUNIAUX-GUILLER, un plan de division a été réalisé le 16 juin 2025. Ce plan nous indique que 591m$^2$ doivent être acheté à M. CRUZ Sébastien. Madame le Maire propose d'acheter au prix de 1€/m$^2$ (soit un total de 591€) auquel doivent être rajouté les frais d'acte administratif. L'acte de vente sera rédigé par AXIS CONSEIL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés accepte la proposition de Madame le Maire d'acheter 591m$^2$ répartis sur les parcelles C 2005 (169m$^2$), C 2007 (185m$^2$), C 2009 (209m$^2$) et C 2010 (28m$^2$) au prix de 1€/m$^2$ et de prendre à sa charge les frais d'acte administratif ; autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition de ces 591 m$^2$.

- **Bail à ferme – SAS Les Grangeons de l'Albarine**

Madame le Maire explique que suite à la réception d'un courrier de la Direction Régionale des Douanes, il a été demandé à la municipalité de produire un document attestant l'exploitation de parcelle A 1111 de 312m$^2$. Après recherches, il s'avère qu'aucun bail n'avait été signé avec la SAS Les Grangeons de l'Albarine gérée par M. Luc BAUER exploitant de cette parcelle.

Madame le Maire souhaite qu'un bail à ferme d'une durée de 6 ans soit conclu avec la SAS Les Grangeons de l'Albarine pour exploiter la parcelle communale A 1111 d'une contenance de 312m$^2$. Ce bail

est conclu à partir du 1er janvier 2026. Le fermage est fixé à la somme de 30€ par an payable annuellement les 15 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de signer un bail à ferme avec la SAS Les Grangeons de l'Albarine ; autorise Madame le Maire à signer le bail et à le faire appliquer.

- **Convention d'accueil d'un bénévole pour des activités périscolaires – VEAULEGER Nathalie**

Madame le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire (cantine et garderie), elle envisage de faire appel, notamment, à une bénévole : Mme Nathalie VEAULEGER. Cette organisation sera applicable pour l'année scolaire 2026-2027.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte Mme VEAULEGER Nathalie comme bénévole au sein du service périscolaire (cantine et garderie) ; autorise Madame le Maire à signer la convention (joint en annexe) et à la faire appliquer.

- **Rapport Chambre Régionale des Comptes - SIEA**

Madame le Maire fait lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, sur les comptes et la gestion du SIEA, ainsi que sur le déploiement du Très Haut Débit par le SIEA, sur la période 2018-2025. Ce rapport a été rendu public par la CRC, sur son site, le 16 décembre 2025. Comme la règlementation l'exige, ce rapport avait été, au préalable, présenté aux délégués du SIEA réunis en assemblée générale, le 12 décembre 2025. A présent, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le SIEA**.**

## III. INFORMATIONS DIVERSES :

- **Relampage en LED - SIEA**

L'opération de relampage de tous les lampadaires de la commune en ampoule LED est prévue sur les mois de novembre et décembre. Cette action limitera les pannes récurrentes d'éclairage dues au vieillissement du réseau qui a été installé, pour certains points, il y a une trentaine d'années.

- **Gendarmerie - Vélos électriques**

Madame le Maire explique que la Gendarmerie d'Ambérieu-en-Bugey souhaiterait acquérir 2 vélos électriques pour pouvoir circuler plus facilement sur des secteurs comprenant des voies vertes, pistes cyclables, chemins et zones de loisirs difficilement accessibles ou moins adaptés aux véhicules motorisés. Cette action vise 6 communes : Torcieu, Bettant, Douvres, Ambronay, Château-Gaillard, Ambérieu-en-Bugey.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain prendrait à sa charge 50% de l'achat soit 2 000 €, le reste à charge serait divisé en 6. Ainsi, chaque commune devrait débourser environ 330€.

Le conseil municipal après en avoir discuté donne son accord de principe pour participer à cet achat. Une délibération sera votée lors d'un prochain conseil pour acter définitivement la participation de la commune.

- **Représentation de théâtre**

La « Dieselle Compagnie » jouera son spectacle « Fille de ta mère » le 15 novembre à 17h00 – Espace Janine Sonnery. La participation sera faite au chapeau.

- **Centre de Santé Départemental – Saint Rambert-en-Bugey**

Madame le Maire informe que le centre de santé départemental de Saint Rambert-en-Bugey va ouvrir ses portes le mercredi 30 septembre. Les prises de rendez-vous sont possibles depuis ce jour à 14h au 04.74.38.73.90.

3 docteurs se relaieront pour assurer des consultations 4 jours par semaine. 1 pédiatre sera également présent le vendredi matin.

- **DECI La Chapelle**

Suite à la demande de subvention concernant la mise en place d'une réserve incendie au lieu-dit La Chapelle, le Fonds Vert a été accordé à hauteur de 21 450 €. Ayant obtenu une subvention par le Fonds Vert, la DETR a quant à elle été refusée.

- **Contrat de location de l'Espace Janine Sonnery**

Sur les contrats de location, la mention de chèque de caution va être supprimée et remplacée par la phrase suivante : « Dédommagement au coût réel des dégradations ».

- **Trail de l'Albarine**

Cette année, c'est l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Albarine et le Sou des Écoles de Torcieu qui portent le projet de trail. Le « Trail de l'Albarine » se déroulera le dimanche 25 octobre 2026.

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs)**

Monsieur le 1er Adjoint rappelle la définition du PCS et du DICRIM.

Un groupe de travail va être créé au sein du conseil composé de : M. BONFA Maxence, Mme PERDRIX Audrey, M. PACCALLET Guy, M. COUPRIE Patrick, Mme GRAND Marianne et M. VALERIOTI Giacomo. Ils seront chargés de mettre à jour et d'adapter le PCS et le DICRIM déjà existants.

- **Vie associative**
  - Mme GRAND Mariane a assisté à l'assemblée générale de la Gym de Torcieu. Une manifestation est prévue le samedi 10 octobre à l'Espace Janine Sonnery : Journée Octobre Rose. Tous les bénéfices reviendront au Centre Léon Bérard.

  - Le Sou des Ecoles a vu son bureau renouvelé lors de son assemblée générale. Les membres du Sou ont décidé de faire moins de manifestations que les années précédentes. Se limitant à : Halloween, Pâques, loto en ligne, cookie de Noël, kermesse et les vendredis café/gâteaux une fois par mois.

- **Ecole du Vieux Tilleul**

Madame RIOL Sophie, professeur de la classe des GS-CP, a pris le rôle de directrice depuis la rentrée 2026. Les CM1 et CM2 ont accueilli à la rentrée Madame BRUNEL Floriane.

L'école compte 82 élèves.

Une vitre du préau a été cassée ce vendredi 25, les démarches avec l'assurance vont être réalisées.

Une réunion de service des agents du périscolaire se tiendra le 12 octobre en présence de Madame le Maire, Madame GRAND Mariane, adjointe en charge des affaires scolaires et de Madame THEVENET Gwenaëlle, conseillère municipale.

- **Rencontres dans les hameaux**

Madame le Maire rappelle sa volonté d'organiser des cafés-rencontres les dimanches matin dans les hameaux. Une demande de participation va être prochainement envoyée aux conseillers pour une mise en place rapide de ces petits événements.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Madame le Maire informe que cette année l'école ne participera pas à la cérémonie du 11 novembre.

- **Stress hydrique – SERA**

Le 25 septembre, un appel du SERA a alerté la commune sur le niveau bas de la nappe phréatique alimentant en eau potable tout le village. Il a été demandé de faire une alerte à la population concernant son usage de l'eau et ses restrictions.

Il existe une réelle inquiétude sur la ressource en eau du village si la situation n'évolue pas.

- **Incivilités**

Madame le Maire constate que des incivilités ont toujours lieu sur la commune et qu'elles sont de plus en plus fréquentes. Elle demande une nouvelle fois aux torciolans et torciolanes de respecter les règles de savoir-vivre et de bon sens nécessaires à la tranquillité du village.

- **Voie Verte**

Des potelets amovibles ont été posés par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain aux entrées du Chemin des Seiglières pour limiter l'accès aux véhicules non autorisés. Des clefs personnelles vont être distribuées aux propriétaires, agriculteurs, sociétés de chasse et de pêche pour leur permettre l'accès à leurs propriétés et/ou exploitations.

- **Circulation et signalisation**

Une étude de la voirie va être commandée afin d'étudier une adaptation de la signalisation visant à réduire la vitesse sur l'ensemble du village et des hameaux.

À l'issue de cette étude, et au regard des propositions qui seront évoquées, le Conseil Municipal sera consulté afin de valider les éventuelles modifications à mettre en œuvre.

- **Rétrocession Lotissement Mas Maçon**

Ce dossier est toujours en attente chez le notaire, celle-ci ayant eu un grave accident qui l'a retardée dans le traitement de ses dossiers.

- **Borne électrique SIEA**

N'ayant plus de nouvelles depuis le mois de juin, Monsieur VALERIOTI Giacomo, cette semaine, a relancé le SIEA sur l'implantation de la borne électrique sur le parking face à l'AST.

- **Local Société de Chasse/Club de Foot de Bettant**

Il a été constaté que des travaux ont été réalisés par la Société de Chasse sans accord préalable de la mairie, contrairement aux dispositions prévues dans la convention signée en 2022. Un courrier sera adressé à la Société de Chasse afin de lui demander la remise des lieux dans leur état initial. En cas de refus ou de non-exécution de cette demande, il sera envisagé la mise en place de mesures plus restrictives.

- **Fresque participative - CCPA**

Madame le Maire explique que comme l'année précédente, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a renouvelé son événement de fresque participative. Pour rappel, la fresque présente sur le bâtiment école/mairie est issue du projet « fresque 2025 ».

Madame le Maire propose de retenter pour 2026 en inscrivant le local situé au Stade de Foot. Les conseillers sont pour et souhaitent en discuter pour proposer un projet cohérent.

- **Commission Communale d'Action Sociale :**

Pour le moment, aucune demande d'aide n'a été reçue.

Le Repas des Aînés est prévu le 22 novembre. Pour le lieu du repas, une collaboration avec le Musée des Traditions Bugistes est à l'étude.

- **Dépôts sauvages**

Des dépôts sauvages d'ordures ont encore une fois été constatés le long de l'Albarine. Un nom et un prénom ayant été retrouvés dans les documents laissés sur place, la personne concernée va être contactée.

- **Divers points :**
  - Du 14 septembre au 30 octobre un hélicoptère vérifie les lignes haute tension. Ils ont eu l'autorisation, si nécessaire, de se poser sur le terrain de foot.

  - Monsieur TAVERNIER François, 3ème adjoint, explique vouloir rénover, avec la participation des habitants, le lavoir situé en contrebas du Mont de l'Ange.

- Chutes d'arbres aux Combes-RD73 : il serait souhaitable de trouver une solution pour que les propriétaires dont les arbres sont dangereux élaguent leur parcelle.

- Le marquage au sol de la signalisation routière et des places de stationnement est pour le moment mis en attente. Le prix ayant fortement augmenté ces derniers temps, une solution plus économique pour la collectivité est à l'étude.

- Il est demandé aux administrés de penser à entretenir et débroussailler leur jardin. À la vue de la sécheresse et des récents feux, le conseil craint qu'un drame puisse arriver.

- Le 2ème abri bus du Chauchay est toujours en attente de son implantation définitive.

- Sous la direction de Monsieur SAINT SULPICE Arnaud, à l'École du Vieux Tilleul, il avait été question de reconstituer une flotte d'ordinateurs pour les élèves. Pour le moment, le projet est en attente des directives de la nouvelle directrice, Madame RIOL Sophie.

- Le diagnostic DPE des locatifs de Montferrand va être réalisé.

- Plusieurs remarques ont été faites en mairie sur l'accès PMR de la voie verte. Ces réflexions ont été remontées à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, porteur du projet.

- Résultats des sénatoriales 2026 : Mme Véronique BAUDE, Mme Florence BLATRIX et Mme Sylvie GOY-CHAVENT ont été élues sénatrices.

Madame le Maire, Estelle BARBARIN, clôt la séance à 22h20.

Le Maire, Estelle BARBARIN